

L'ajournement

● (2220)

[Français]

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le président, la politique officielle du gouvernement du Canada à ce sujet a été clairement établie dans le Livre blanc sur la conversion au système métrique, du mois de janvier 1970.

La Commission du système métrique a mis en marche une campagne de sensibilisation d'abord destinée au public en général. Le succès de cette campagne a été clairement démontré lors des résultats de deux sondages qui par la suite ont été effectués, savoir qu'en février 1972, 57 p. 100 de la population savait ce qu'était le système métrique, alors qu'en mars 1974, un nouveau sondage commandité par la Commission du système métrique indiquait que 77 p. 100 de la population en général était au courant. La Commission du système métrique continue vigoureusement ses campagnes dans le but de relever ce pourcentage au maximum.

Dans le domaine de l'éducation, les provinces ont jusqu'à présent très bien coopéré. En Colombie-Britannique, les classes de 4^e, 5^e et 6^e années, en 1974, avaient adopté l'enseignement du système métrique, alors que les classes de 1^{re}, 2^e et 3^e l'enseignent depuis 1973.

Au Manitoba, depuis septembre 1974, les classes primaires ont adopté le système métrique. En Ontario, en septembre 1974, les 1^{re}, 2^e et 3^e années des écoles avaient l'option d'enseigner le système métrique si les commissions scolaires le désiraient. Plusieurs écoles élémentaires ont commencé l'enseignement du système métrique, ainsi que certaines écoles secondaires. Les provinces de Saskatchewan et d'Alberta, en septembre 1975, procéderont à l'enseignement du système métrique. En Nouvelle-Écosse,

en septembre 1974, toutes les classes jusqu'à la 8^e année avaient adopté l'enseignement du système métrique. Au Québec, le programme d'enseignement du système métrique dans les écoles va de l'avant. A ce jour, la Commission du système métrique n'a pas reçu de plaintes à ce sujet. La coopération a été excellente.

Au sujet de la question des titres de propriétés, ce programme en sera un de longue échéance, et requerra sans doute plusieurs décades. Les titres ne deviendront pas désuets instantanément, mais seront changés lorsque les propriétés seront vendues.

En 1977, tous les panneaux de circulation routière seront changés. Les provinces ont approuvé à l'unanimité ce programme lors de la réunion des sous-ministres de la voirie qui a eu lieu à Halifax en octobre 1973. En plus, les panneaux de signalisation routière sous notre climat, ont une durée assez courte et doivent être changés périodiquement. Or, il n'en coûte pas plus d'indiquer le kilomètre que le mille.

Le point concernant le coût des outils métriques a été envisagé par la Commission du système métrique dès le début, et, à cet effet, la Commission a formé un groupe de travail composé du patronat et des syndicats, afin d'étudier ce problème d'une façon rationnelle, et de préparer des recommandations à cet effet dès que cette étude sera terminée.

En conclusion, le gouvernement du Canada est d'opinion qu'une planification bien faite, suivant les quatre phases recommandées par la Commission du système métrique, aura pour effet d'assurer une conversion aussi souple et économique que possible.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 25.)